	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire à destination des étudiants pour l'organisation des examens et concours en présentiel du semestre de printemps Année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022
		Version n° 3

Le protocole sanitaire « organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants » du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévoit la mise en place de mesures au niveau de l'accueil des étudiants et de l'organisation des épreuves et ce afin de garantir l'application des gestes barrières.

Tout manquement à l'ensemble des consignes décrites ci-après pourra conduire à l'exclusion par le responsable de la salle d'examen ou de concours.

1. CONSIGNES EN CAS DE CONTAMINATION, DE CONTACT AVEC UNE PERSONNE INFECTEE

Vous devez donc vous reporter au tableau ci-dessous afin de vérifier si vous êtes autorisé.e ou pas à vous rendre aux épreuves.

Statut vaccinal	... vous êtes testé positif	... Vous êtes cas contact
Schéma vaccinal complet	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de 7 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif - Isolement levé au bout de 5 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 5^{ème} jour et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures. 	<p>Depuis le 21 mars 2022, les personnes contacts à risque, quel que soit leur statut vaccinal, ne sont plus tenues d'observer une période d'isolement. Néanmoins, elles doivent toujours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer de manière stricte les mesures barrières et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes ; - Limiter leurs contacts, en particulier avec des personnes fragiles ; - Eviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave.
Schéma vaccinal incomplet et pour la personne non vaccinée	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de 10 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif - Isolement levé au bout de 7 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 7^{ème} jour et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures. 	<p>Les personnes à risques doivent réaliser un test (antigénique, RT-PCR ou autotest) à J+2 de la notification du statut de contact. Un résultat positif de test antigénique ou d'autotest doit nécessairement être confirmé par un test RT-PCR. Dans l'attente du résultat de confirmation, la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement.</p>

Sur les règles d'isolement : [Les nouvelles règles d'isolement face au Covid-19 | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/les-nouvelles-regles-d-isolement-face-au-covid-19)


Tout justificatif d'absence (**certificat d'isolement et/ou certificat médical**) doit être transmis à votre service de scolarité dans un **délai de 5 jours ouvrables**.

Chaque étudiant COVID+ contraint à l'isolement pourra bénéficier d'épreuves de substitution, sous réserve de fournir un justificatif. Une information plus complète vous sera adressée par votre service de scolarité et de nouvelles convocations envoyées.

2. JUSTIFICATIONS POUR VOUS RENDRE A VOTRE EPREUVE ECRITE OU ORALE

Vous devez vous munir des justificatifs suivants pour vous rendre à votre épreuve écrite ou orale :

- un titre d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- la convocation adressée par votre service de scolarité. A noter : une convocation par courriel dont l'expéditeur et le contenu permettant d'en établir l'authenticité peut être présenté.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire à destination des étudiants pour l'organisation des examens et concours en présentiel du semestre de printemps Année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022
		Version n° 3

3. ARRIVEE SUR LE CAMPUS

Lors de votre arrivée sur le campus, il vous est demandé :

- de respecter les gestes barrières et de vous munir si possible d'un flacon de gel hydro alcoolique ;
- de respecter l'heure indiquée sur votre convocation ;
- de respecter la distanciation d'un mètre dans la file d'attente.

4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Afin de permettre le bon déroulement de votre épreuve, il vous est demandé :

- de présenter votre carte étudiante ou votre pièce d'identité de manière visible et à distance ;
- de vous munir d'un stylo personnel (émargement et copie) ;
- d'être en possession du matériel nécessaire à votre composition (aucun échange de matériel n'est autorisé entre les étudiants) ;
- de vous nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique mis à votre disposition sur les tables en début de rangée ;
- de vous installer à votre place ;
- de porter éventuellement votre masque chirurgical ou FFP2 pour les personnes cas contact, immunodéprimées, malades chroniques, fragiles et pour les personnes ayant été cas positif jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement ;
- de garder vos effets personnels à proximité ;
- de nettoyer la tablette informatique avec une lingette désinfectante en cas de composition sur tablette.

La distribution des sujets sera assurée par les enseignants et/ou personnels en charge de la surveillance de votre examen. En fin d'épreuve, ceux-ci vous présenteront une bannette dans laquelle vous devrez déposer votre copie.

Il vous est demandé, avant de quitter la salle d'examen, de bien récupérer vos effets personnels et d'utiliser les poubelles pour jeter vos brouillons, etc. En cas de sortie prématurée soit après une heure de composition, vous devrez faire signe aux surveillants en restant à votre place, vous placerez votre copie dans la bannette présentée.

A noter :

Durant la composition tout étudiant désirant se rendre aux toilettes sera accompagné, devra se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser du gel hydro alcoolique avant de continuer à composer.

5. RESTAURATION

La prise de repas doit être privilégiée en extérieur ou en environnement aéré/ventilé.